

Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

Fiche standardisée à compléter

VILLE DE JODOIGNE

Action 1 : Mieux faire appliquer le RGA

- règlement communal d'égouttage (si possible 2010)
- Information aux habitants
- Lutte contre les infractions (maisons non raccordées dans les rues égouttées)

(budget général)

Action 2: Supprimer les érosions de berges dues à l'accès du bétail aux cours d'eau

- Action spécifique vis-à-vis des agriculteurs *avec agent constatateur*
- Si possible, aide financière (Province, autre ?) pour les aménagements à faire (cf classeur « agriculture et rivière »)

(Budget général + subside éventuel)

Action 3 : Lutte contre les points noirs « déchets »

- fonction des PNP (révision inventaire)
- méthodologie commencée en décembre 2009 *avec agent constatateur*

(budget général)

Action 4 : Vigilance par rapport à des infractions environnementales potentielles

- herbicides en bord de rivière, modification de relief de sol, maintien du passage pour le gestionnaire
- méthodologie à fixer en fonction du thème *avec agent constatateur*
- actions spécifiques pour points précis

(budget général)

Action 5 : Lutter contre le développement des plantes invasives sur les berges

- poursuivre l'inventaire
- poursuivre la sensibilisation du public et du service travaux
- un chantier d'éradication pilote par an (balsamine) et intervention systématique pour la Berce du Caucase.

(budget général + budget association/entreprise spécialisée pour éradication
500€/an)

Action 6 : mise en valeur des sources et préservation

Analyse de la qualité des eaux des sources communales

- inventaire, analyse (une fois/an), communication des résultats

(budget annuel environ **800€/an**)

Action 7 : mise en valeur des sources et préservation

Aménagement des abords de la source de Sainte Marie Geest

- schéma d'aménagement, cahier des charges, estimation budgétaire, demande subside, désignation entreprise (ou réalisation par le service travaux).

(budget aménagement **2500 à 5000€**)

Action 8 : Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et leur stockage

- si projets communaux, via permis urbanisme, suivi dossiers zones d'expansion
(budget général)

Action 9 : Concertation avec les différents acteurs (agriculteurs, riverain...) vis-à-vis des coulées de boue

- faire le point sur ce qui a été fait
- voir les zones prioritaires pour lesquelles une étude technique est nécessaire
- Etude technique
- actions qui découlent de l'étude technique (concertation agriculteurs)
- actions complémentaires générales (techniques culturelles)
(Budget général + étude technique (convention UCL/Gembloux)
+ test techniques culturelles)

Action 10 : Diffuser les outils d'information du Contrat de rivière sur des thématiques particulières

- 2 fois par an via le bulletin communal ou autres canaux d'info
- Une action/an vis-à-vis du public ou des écoles
(budget général + prêt matériel CRDG)

Action 11 : Réalisation d'un chemin de promenade le long du ruisseau « le Chebais » Saint-Rémy-Geest. Chemin entre le moulin de Genville et la rue de l'Ecole.

- Projet introduit dans le cadre du crédit d'impulsion (subside 75%) Dolomie stabilisée
- Panneaux didactiques (crdg + culturalité)
(budget général + montant total 26000€ (subside 75%) + panneaux 600€ (subsidé))

Action 12 : Mise en valeur de la zone humide du ruisseau St Jean et aménagement d'un sentier didactique

- Etude complémentaire faune/flore et potentialités du site (2011) – 2500€
- Plan de gestion et avant projet (2011) – 5500€
- Cahier des charges des travaux + demande de subside à la Province du Brabant wallon, Culturalité et autres sources de financement
(budget général + budget étude spécifique 8000€ hors travaux)

Action n°1

Mieux faire appliquer le RGA (Règlement général d'assainissement des eaux usées).

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

Points noirs « rejets d'eaux usées » (à préciser suite à la mise à jour de l'inventaire)

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Suppression de rejets individuels lorsque l'égout et/ou le collecteur est en place,
Suppression de rejets d'égout lorsque le collecteur est en place,

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation, aspects qualitatifs (qualité des eaux de surface)

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

1) **Nouveau règlement communal d'égouttage** (sur base proposition UVCW) et procédure de demande d'autorisation de raccordement aux égouts.

Moyens humains existants (éco-conseiller et service travaux)
Moyen réglementaire à créer (objet de l'action)

2) **Information de la population sur la législation en vigueur**

- articles dans le bulletin communal
- documentation disponible au service urbanisme
- documentation pour nouveaux arrivants
- Information aux riverains au moment du lancement de travaux d'égouttage dans leur rue.

Moyens humains existants (environnement, travaux).
Moyens techniques existants : photocopies et outils de communication existants.

3) **Lutte contre les infractions environnementales pour non raccordement à l'égout lorsque l'égout existe**

1. Identifier les zones concernées par les rejets. (plaintes, problèmes spécifiques...)
2. courrier général toute-boîtes dans les rues où se trouvent les propriétés concernées par les rejets, rappelant la loi, et invitant les riverains à se mettre en ordre.
3. Proposition de rencontres individuelles avec le responsable "rejets" de la Commune, pour l'étude des cas pour lesquels la mise en ordre pose des problèmes d'ordre technique, ou pour des situations financières difficiles.

Moyens humains existants (service environnement et agent constatateur)
Moyens techniques existants (matériel communal)

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'oeuvre au autre):

Ville de Jodoigne (service environnement, service travaux, agent constatateur)
Contrat de rivière et associations pour informer la commune de points sensibles à suivre.

Besoins financiers (budget de l'action) :

Dans frais de fonctionnement général des services – budget limité

Engagements de financement:

Budget ordinaire

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

- 1) 2010 ou 2011
- 2) chaque année 2011 à 2013
- 3) Choix chaque année de 2 zones à traiter

Degré d'urgence de l'action:

URGENT

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):

Voir moyens à mettre en oeuvre

Action 2

Supprimer les érosions de berges dues à l'accès du bétail aux cours d'eau

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

- 1 - J ORB 12, le long de l'Orbais, à Dongelberg
 - 2 - J CHE 6, le long du Chebais, à Saint-Rémy-Geest
 - 3 - J GOB 7, le long du Gobertange, à Saint-Rémy-Geest
 - 4 - J GOB 9, le long du Gobertange, à Saint-Rémy-Geest
 - 5 - J GOB 11, le long du Gobertange, à Saint-Rémy-Geestle
 - 6 - J PIT 7, le long du Piétrain, à Piétremeau
 - 7 - J SPI 2, le long du ruisseau Saint-Pierre
 - 8 - J SJE 2, le long du ruisseau Saint-Jean, à Molembais-SaintJosse
- (à confirmer suite à la mise à jour de l'inventaire des PN et PNP)

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Diminution des érosions des berges

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation
Aspects qualitatifs (rivière)

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

- 1) Démarchage de la Commune (avec le gestionnaire du cours d'eau, le CR et l'agent constatateur) auprès des agriculteurs concernés, pour les inciter à mettre en œuvre une solution.
- 2) Stopper ou limiter l'accès du bétail au cours d'eau, en optant pour une des techniques proposées dans le classeur « rivières et agriculture » (citer les différentes techniques possibles).
- 3) Si nécessaire, verduriser ou consolider la berge après l'étape 2 (à réaliser par le gestionnaire au moment où il effectue le curage)

Moyens humains existants: service environnement, agent constatateur

Moyens technologiques à prévoir : matériel proposé dans le classeur

Moyens réglementaires existants

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'oeuvre au autre):

Ville de Jodoigne / Culturalité (si possible, action concertée pour les 6 communes)
Province du Brabant wallon /Région wallonne SPW (gestionnaire cours d'eau)

Besoins financiers (budget de l'action) :

- Moyens généraux de la Ville de Jodoigne
- Si possible, subside provincial ou de culturalité pour avoir un incitant pour les agriculteurs (subside pour les aménagements concrets).

Engagements de financement:

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): 2011 à 2013

Degré d'urgence de l'action: URGENT

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action)

Action 3

Résoudre les points noirs "dépôts de déchets divers" le long des cours d'eau et sensibiliser la population

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

- 1 - J ORB 7, déchets verts et inertes, à Dongelberg
- 2 - J CHE 3, compost en surplomb de la rivière, à Saint-Rémy-Geest
- 3 - J CHE 9, déchets verts en surplomb de la rivière, à Genneville
- 4 - J GOB 4, déchets verts en surplomb de la rivière, à Saint-Rémy-Geest
- 5 - J GGE 1, déchets verts en surplomb de la rivière, à La Ramée
- 6 - J GGE 52, déchets inertes, près de l'ancien moulin à Jodoigne-Souveraine
- 7 - J GGE 55, effluents d'élevage, près de l'ancien moulin à Jodoigne-Souveraine
- 8 - J GGE 61, déchets verts en surplomb de la rivière, à Jodoigne (nettoyé)
- 9 - J GGE 81, fumier en surplomb de la rivière, à Sainte-Marie-Geest
- 10 - J GGE 100, déchets divers, à Zétrud-Lumay
- 11 - J GGE 109, déchets organiques sur les berges, à Zétrud-Lumay
- 12 - J PIT 5, grand tas de déchets verts sur la berge, à Piétrain
- 13 - J SJE 4, déchets verts en surplomb de la rivière, à Jodoigne
- 14 - J HER 9, pneus et autres déchets dans un méandre de la rivière, bois en amont de la confluence Herbais-Piétrain

A affiner en fonction de l'inventaire des points noirs

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action: Diminution des points noirs « déchets »

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation
Aspects qualitatifs (rivière)

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

- Poursuite du travail entamé en décembre 2009 avec l'agent constatateur.
- 1) courrier général toute-boîtes dans les rues où se trouvent les propriétés concernées par les déchets, rappelant la loi sur les déchets, et invitant les riverains à participer à une action de nettoyage locale.
 - 2) Action de nettoyage conjointe avec les riverains/ouvriers communaux pour l'évacuation des matières
 - 3) envoi d'un courrier plus ciblé pour les maisons où aucune amélioration n'a été constatée, avec rappel d'une amende possible si toujours pas de réaction
 - 4) PV de l'agent constatateur et amende administrative si récidive.

Moyens humains existants: service environnement, agent constatateur
Moyens technologiques à prévoir : service travaux, évacuation des matières
Moyens réglementaires existants

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'oeuvre au autre): Ville de Jodoigne

Besoins financiers (budget de l'action) : Moyens généraux de la Ville de Jodoigne

Engagements de financement:

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): plusieurs points par an 2011-2013

Degré d'urgence de l'action: URGENT

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action)

Titre de l'action:

Action 4

Vigilance par rapport à des infractions environnementales potentielles

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

A affiner en fonction de l'inventaire des points noirs

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Traitement méthodologique des atteintes au cours d'eau non visées par les actions 3 et 4. Plusieurs points sont concernés par le nouveau règlement de Police contre la délinquance environnementale du 15 décembre 2009

- les pulvérisations de berges par herbicides ou autres pesticides
- les remblais non autorisés le long des cours d'eau, spécialement lorsqu'il s'agit de zones humides
- l'obligation de laisser libre passage aux gestionnaires.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation

Aspects qualitatifs (rivière)

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

Elaborer une procédure d'application de ces règlements sur le terrain.

Rédaction d'un petit fascicule reprenant les textes de loi sur ces questions bien précises, afin de les distribuer aux rues ou habitations concernées.

Pour zones précises, intervention locale similaire à l'action 3

Moyens humains existants: service environnement, agent constatateur

Moyens technologiques à prévoir : brochures ou fiches thématiques

Moyens réglementaires existants

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'oeuvre au autre): Ville de Jodoigne / CCBW

Besoins financiers (budget de l'action) : Moyens généraux de la Ville de Jodoigne

Engagements de financement:

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): un thème par an 2011-2013

Degré d'urgence de l'action: URGENT

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action)

Action 5

Lutter contre le développement des plantes invasives sur les berges

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Inventaire lacunaire

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

1. Poursuite de l'inventaire des principales plantes invasives en l'intégrant dans l'inventaire des atteintes
2. Information au personnel communal
3. Information à la population (via le Bulletin communal ou autres moyens pertinents)
4. Actions locales d'éradication (conformément aux conclusions de la convention MRW-FUSAGx sur les plantes invasives), via des plans d'éradication au niveau des masses d'eau (ou d'autres sous-entités)

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation

Aspects qualitatifs (rivière)

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

- 1) inventaire : bénévoles/associations pour continuer l'inventaire
- 2) Moyens humains existant : service environnement
- 3) Moyens humains et technologiques existants : service environnement
- 4) Moyens humains et technologiques à prévoir : service travaux, service environnement, associations partenaires/bénévoles pour chantiers d'éradication

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'oeuvre au autre): Ville de Jodoigne / CCBW / associations (CRABE/FLORECO)

Besoins financiers (budget de l'action) : Moyens généraux de la Ville de Jodoigne + actions locales pour point 4, financement actions pilotes (500€/an)

Engagements de financement:

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

- 2011 finalisation inventaire
- un chantier par an 2011-2013

Degré d'urgence de l'action: TRES URGENT

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action)

Action 6

Protéger et mettre en valeur des sources et fontaines Analyse des sources de Jodoigne accessibles au public

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Analyse de la qualité des eaux des sources communales

- 1° localisation précise des 6 sources à analyser et liste des paramètres à analyser
- 2° fréquence d'analyse (1 x/an)
- 3° désignation d'une personne (et formation de celle-ci) pour la prise d'échantillon
- 4° désignation d'un laboratoire pour l'analyse
- 5° Publication des résultats d'analyse à proximité des sources et via les publications communales

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation
Aspects qualitatifs (sources)

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

Ville de Jodoigne moyens humains existants + personne pour l'échantillonnage (partenaire ?) + laboratoire d'analyse à désigner

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'oeuvre au autre):

Ville de Jodoigne / partenaire associatif pour prises d'échantillon ?

Besoins financiers (budget de l'action) :

Moyens généraux de la Ville de Jodoigne + laboratoire d'analyse – estimé à 800€/an

Engagements de financement: Budget communal à prévoir

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

2011 à 2013 (analyses une fois par an)

Degré d'urgence de l'action: **URGENT**

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action)

Action 7

<p style="text-align: center;">Protéger et mettre en valeur des sources et fontaines Aménagement des abords de la source de Sainte Marie Geest</p>
--

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Restauration d'une fontaine (accès à la source) à Sainte-Marie-Geest

1° élaboration d'un cahier des charges (selon la nature des travaux à réaliser)

2° réalisation des travaux

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation

Aspects qualitatifs (sources)

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

Ville de Jodoigne moyens humains existants + service travaux ou entrepreneur privé de travaux

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'oeuvre au autre):

Ville de Jodoigne /culturalité / SPW (petit patrimoine populaire wallon)

Besoins financiers (budget de l'action) :

Moyens généraux de la Ville de Jodoigne + travaux d'aménagement estimés à 2500€-5000€ (subside potentiel PPPW)

Engagements de financement: Budget communal à prévoir + recherche subside

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

2011 (travaux d'aménagement de la source)

Degré d'urgence de l'action: TRES URGENT (déjà dans le programme d'action 2008-2010)

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action)

Action 8

Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et leur stockage

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

- 1) lors de la création de parkings communaux, envisager de préférence les parkings semi-filtrants
- 2) proposer des conditions de stockage et/ou infiltration des eaux pluviales lors des permis d'urbanisme
- 3) suivi des projets de zone d'expansion de crue pour la Ville de Jodoigne avec les gestionnaires des cours d'eau.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation
Aspects quantitatifs (lutte contre les inondations)

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

- 1) Ville de Jodoigne moyens humains existants service environnement et travaux
- 2) Ville de Jodoigne moyens humains existants / service environnement et urbanisme
- 3) Ville de Jodoigne /SPW / Province du Brabant wallon

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'oeuvre au autre):

- 1) et 2) Ville de Jodoigne
- 3) Ville de Jodoigne / SPW / Province du Brabant wallon

Besoins financiers (budget de l'action) :

Moyens généraux de la Ville de Jodoigne

Engagements de financement:

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): 2011-2013

Degré d'urgence de l'action: URGENCE MOYENNE

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action)

Action 9

Développer un dialogue avec les agriculteurs et autres acteurs concernés pour les coulées de boue (approche par bassin versant)

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Lutter contre les inondations et coulées de boues

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation

Aspects quantitatifs (lutte contre les inondations)

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

- 1 Bilan des actions déjà mises en œuvre et des points encore problématiques. Liste des points « coulées de boue » prioritaires demandant une étude plus technique par une approche « bassin versant ».
Ville de Jodoigne moyens humains existants
- 2 Etude technique « bassin versant » des points « coulées de boue » prioritaires et définition des pistes d'action possibles pour ces points.
Ville de Jodoigne moyens humains existants + service travaux + bureau spécialisé (convention UCL/Gembloux)
- 3 Analyse des conclusions de l'étude technique au regard des acteurs concernés par les actions à faire (actions au niveau des parcelles agricoles impliquant les agriculteurs, actions au niveau du réseau de collecte impliquant la Ville, actions spécifiques vis-à-vis des riverains)
Ville de Jodoigne moyens humains existants env. + service travaux + bureaux spécialisés (convention UCL/Gembloux)
Moyens humains et techniques découlant de l'étude
- 4 Relancer la concertation localement avec les agriculteurs et autres acteurs en fonction des résultats de l'étude technique
Ville de Jodoigne moyens humains existants + service travaux + bureau spécialisé (convention UCL/Gembloux)
- 5 Sensibilisation des agriculteurs au niveau des pratiques culturales (2011-2013)

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'oeuvre au autre):

- 1) Ville de Jodoigne
- 2) Ville de Jodoigne / bureau spécialisé (convention UCL/Gembloux)
- 3) Ville de Jodoigne / bureau spécialisé (convention UCL/Gembloux)
- 4) idem 2 et 3 + agriculteurs concernés + riverains ...
- 5) Ville de Jodoigne + agriculteurs + Greenotech

Besoins financiers (budget de l'action) :

- 1) Moyens généraux de la Ville de Jodoigne
- 2 et 3) étude technique par bureau spécifique (convention régionale)
- 4) moyens généraux de la Ville de Jodoigne

5) moyens généraux de la Ville de Jodoigne + test matériel agricole spécifique (éventuellement achat collectif)

Engagements de financement: A affiner en fonction de l'évolution du dossier

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

2011 étude technique

2012 concertations sur base des actions proposées

2013 suite des concertations

point 5 (2011-2013)

Degré d'urgence de l'action: URGENCE MOYENNE

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action)

Action 10

Diffuser les outils d'information du Contrat de rivière sur des thématiques particulières et organisation de sensibilisations
--

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Informer le public, faire connaître les actions du CR, impliquer les habitants dans les projets

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

1. Insertion dans le bulletin communal des infos du contrat de rivière ou en lien avec le programme d'action
2. Organiser une fois par an une action de sensibilisation sur le thème de l'eau vis-à-vis de la population et/ou des écoles.

Outils développés par le CR

Types d'outils : brochures, panneaux d'information, journées d'information pour les partenaires CR, journées wallonnes de l'eau, opérations rivières propres, panneaux signalétiques aux croisements des routes et des cours d'eau, bulletin d'information toute-boîte, insert dans les bulletins communaux,...

Thèmes possibles : l'épuration individuelle, l'usage raisonné des pesticides et les solutions alternatives, les outils législatifs en relation avec les cours d'eau, utilisation du "Guide juridique des zones protégées en Wallonie", les inondations par ruissellement et les coulées de boue, agriculture et eau, le patrimoine naturel lié aux cours d'eau, assainissement des eaux usées...

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'oeuvre au autre):

Contrat de rivière / associations locales (collaboration pour l'action annuelle)

Besoins financiers (budget de l'action) :

Prêt de matériel par le Contrat de rivière

Budget général Ville de Jodoigne

Engagements de financement: Budget communal habituel

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

2011 à 2013 une action par an. 2 insertions dans le bulletin communal par an

Degré d'urgence de l'action:

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action)

Action 11

Réalisation d'un chemin de promenade le long du ruisseau « le Chebais » Saint-Rémy-Geest. Chemin entre le moulin de Genville et la rue de l'École.

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

Moyens humains existants (Ville de Jodoigne)

Aménagements du chemin (dolomie stabilisée)

Placement de panneaux didactiques d'information

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'oeuvre au autre):

SPW – crédit d'impulsion pour subsides « aménagements »

Culturalité/ CCDG pour panneaux didactiques

Besoins financiers (budget de l'action) :

Aménagements : 26000€ dont 75% subsidié (si accord de la Région wallonne)

Panneaux : 600€

Engagements de financement: Budget communal à prévoir (25%) + subside (75%)

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

Demande de subside Région wallonne (2010)

Cahier des charges et concertation des riverains (septembre 2010)

Si octroi des subsides, réalisation des travaux 2011

Panneaux en 2012

Degré d'urgence de l'action: **URGENCE MOYENNE**

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action)

Action 12

Mise en valeur de la zone humide du ruisseau St Jean et aménagement d'un sentier didactique

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Préservation de la biodiversité, préservation du milieu humide, sensibilisation du public

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Aspects liés à l'information et à la sensibilisation

Aspects qualitatifs (zones humides)

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

Moyens humains : Etude complémentaire faune/flore et potentialités du site

Moyens humains : Propositions d'un plan de gestion du site (aide de scientifiques spécialisés)

Travaux d'aménagement des lieux (espace didactique, réaménagement d'un chemin d'accès)

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'oeuvre au autre):

- Ville de Jodoigne
- Province du Brabant wallon
- Culturalité
- Scientifiques spécialistes

Besoins financiers (budget de l'action) :

1) Etude des potentialités 2500€

2) Plan de gestion 2500€

3) Avant projet avec estimation budgétaire pour les aménagements concrets sur le terrain 3000€

(Travaux d'aménagement estimés 50.000€ à 100.000€ - mais dépend des choix pris)

Engagements de financement: budget communal + recherche de subside possible (culturalité, Province).

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

Procédure à suivre

1° Etude complémentaire faune/flore et potentialités du site (2011)

2° Plan de gestion (2011)

3° Avant projet

4° Cahier des charges des travaux

5° Demande de subside à la Province du Brabant wallon, Culturalité et autres sources de financement

6° réalisation des travaux

Degré d'urgence de l'action: URGENCE MOYENNE